

Lieu: Mairie de Rouville**Objet:** Réunion de lancement

Diffusion	Organisme	Qualité	Nom	Présent	Absent excusé	Absent non excusé	Invité à la prochaine réunion	email
X	Mairie	Maire	HAUDRECHY Jean-Pierre	X			X	jean-pierre.haudrechy@orange.fr
		Adjointe	MERON Valérie	X			X	meronvalerie@gmail.com
		Adjointe	BONNOT Bénédicte	X			X	
		Conseillère municipale	GONCALVES Dominique	X			X	
		Conseiller municipal	CHEVALIER Jean-Pierre	X			X	
X	DDT Senlis	Chargée d'Etudes	LOBIN Marie-Laurence				X	marie-laurence.lobin@oise.gouv.fr
							X	
	Conseil Régional						X	
	Conseil Départemental		DUMOULIN Mélanie				X	Melanie.DUMOULIN@oise.fr
	CCPV		LAZARESCU Stanca				X	stanca.lazarescu@cc-paysdevalois.fr doan.tran@cc-paysdevalois.fr
	Chambre d'Agriculture	Représentant					X	celine.pons@agri60.fr
	Chambre de Commerce						X	
	Chambre des Métiers						X	
	SAGEBA	Animatrice SAGE	GASTON Mathilde				X	ingenieurautomne@orange.fr zonesthumides@bassin-automne.fr
	SMTCO						X	
	STAP-ABF						X	sdap.oise@culture.gouv.fr
	DREAL						X	paule.fanget-thoumy@developpement-durable.gouv.fr
	ARS		BILY Maurice				X	maurice.bily@ars.sante.fr
	Commune de Crépy-en-Valois						X	
	Commune de Duvy						X	
	Commune d'Ormoy-Villers						X	
	Commune de Lévigney						X	
	SICAE	Assistant technique	OLIER Philippe					
X	Cabinet Gossart	Géomètre Expert	GOSSART Christian	X			X	gossart.cabinet@wanadoo.fr
		Urbaniste	GOSSART Mathilde	X			X	gossart.cabinet@wanadoo.fr

Date de la prochaine réunion: Jeudi 11 Octobre 2017 à 09h15**Objet:** contexte territorial et données socio-démographiques*Date des réunions suivantes:* Mercredi 08 Novembre - 09h15

Mercredi 06 Décembre - 09h15

Points abordés	Actions à engager	Délai
1. Procédure		
- Le bureau d'études signale ne pas avoir reçu d'ordre de service.	Commune	Fait 20/09/17
- La commune a constitué une commission en charge du suivi de l'élaboration du PLU qui a fait l'objet d'une délibération. Le bureau d'études précise que le quorum sera requis pour toute décision.		
- Il est convenu d'organiser les réunions prioritairement le mercredi matin. Les dates des trois prochaines réunions sont fixées en séance.		
- Il est convenu que le bureau d'études mettra en copie de chaque échange électronique M. Haudrechy et Mme Méron.		
- Le stage au CAUE et la demande de subvention au Conseil Départemental ont été effectués. La dérogation a été obtenue afin de commencer les études. La subvention devrait être allouée en octobre.		
- Les démarches administratives n'ont pas été effectuées. Le BE rappelle que la délibération de prescription du PLU doit faire l'objet d'une parution dans un journal diffusé dans le Département et être affichée en mairie pendant un mois. Elle doit également être notifiée par courrier recommandé à l'ensemble des Personnes Publiques Associées qui figurent dans la délibération de prescription: Préfet de l'Oise, ABF, DDT, DREAL, ARS, Conseil Régional, Conseil Départemental, Chambre du Commerce et de l'Industrie, Chambre d'agriculture, Chambre des Métiers, SMTCO, M. le représentant du Centre Régional de la Propriété Forestière, CCPV. Elle doit également être transmise aux communes voisines pour information. En réponse à cette notification, les PPA transmettront à la commune les informations utiles à l'élaboration du PLU qui figureront dans le Porter à Connaissance de l'Etat.	Commune	S38
- Il est décidé de convier l'ensemble des PPA aux réunions. Les invitations, compte-rendus et supports de réunion seront transmis à la commune par le Cabinet Gossart. La commune diffusera les documents aux PPA par voie électronique.		
- Les modalités de la concertation ont été définies dans la délibération de prescription: mise à disposition d'un dossier d'études et d'un registre de concertation, présentation du projet dans le bulletin municipal, information sur le site internet de la commune, organisation d'une exposition. Il est rappelé que la commune n'a pas souhaité organiser de réunion publique. Il est précisé que cela figure en option dans l'offre de prix du BE.		
- Le registre de concertation peut être constitué d'un simple cahier dont les pages seront numérotées. Il peut dès à présent être ouvert. Les éléments du diagnostic y seront insérés et seront mis en ligne sur le site internet de la commune. Le Porter à Connaissance, transmis par l'Etat, devra également être consultable sur le site internet de la Mairie.	Commune	dès que possible
- Dans la mesure où le bulletin municipal ne paraîtra qu'en Janvier, le bureau d'études propose de préparer une note d'information sur la mise en révision du PLU, qui sera distribuée dans les boîtes aux lettres. Elle sera également affichée en mairie et figurera sur le site internet de la commune.	Cabinet Gossart	Fait 20/09/2017
- le bureau d'études rappelle que la concertation se déroule pendant toute la phase d'études jusqu'à arrêt du projet et est guidée par l'intérêt général. Les remarques d'ordre privé seront évoquées lors de la réunion publique.		
- Le bureau d'études signale, qu'à compter du débat sur le PADD en Conseil Municipal, la commune disposera d'un sursis à statuer pour tout projet qui ne serait pas compatible avec les orientations du PADD.		
- En début de diagnostic, une réunion de concertation est organisée avec les exploitants agricoles afin d'établir le diagnostic agricole qui doit figurer dans le rapport de présentation du PLU. Il est convenu que celle-ci aura lieu le même jour qu'une réunion de diagnostic, en première partie de matinée. Le Cabinet Gossart communique à la commune la liste des exploitants agricoles et des propriétaires terriens qui seront invités. La date de la réunion de concertation sera définie prochainement.	Cabinet Gossart	Fin Septembre
- Le bureau d'études rappelle le déroulement de la procédure. La phase d'études compte 3 grandes étapes: le diagnostic, qui permet de mettre en évidence les enjeux du territoire, la définition du PADD et l'élaboration du volet réglementaire. A l'issue de cette phase débute la phase administrative au cours de laquelle le projet est consulté par les PPA avant d'être soumis à l'enquête publique.		
- Etudes complémentaires: - Le territoire étant en partie couvert par le réseau natura 2000. L'évaluation environnementale du PLU est obligatoire. Celle-ci sera réalisée par ATER environnement qui établira également l'Etat Initial de l'Environnement. Cette partie du diagnostic sera présentée par ATER Environnement lors d'une réunion de diagnostic. L'évaluation environnementale est éligible à une subvention du Département et de l'Etat dans le cadre de l'élaboration du PLU. Des précisions seront demandées à la DDT sur cette question. - La commune doit mettre à jour son zonage d'assainissement et réaliser son zonage pluvial. Ces documents doivent être annexés au PLU et peuvent être subventionnés à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau.	Commune	pour mémoire

- Le bureau d'études signale que suite au décret du 28 Décembre 2015 relatif à la modernisation du contenu des plans locaux d'urbanisme, le règlement devra adopter une nouvelle forme. Il ne sera plus structuré en 16 articles mais en trois sections et l'ensemble des règles (hauteur, emprise au sol, implantations...) prennent un caractère facultatif.		
2. Données du territoire		
- Seule une exploitation agricole a son siège sur la commune.		
- Les concessionnaires qui interviennent sur la commune sont les suivants: SICAE, SAUR, FT, GRT Gaz (la commune ne dispose pas du gaz de ville),		
- Les rapports annuels de la SAUR ont été transmis au BE, ainsi que les données concernant le réseau électrique. Le BE demande à la commune de lui communiquer les différentes études qui ont pu être réalisées sur le territoire à titre informatif.		
- La commune est en assainissement collectif sauf au PN37 et en ce qui concerne les constructions situées en limite de commune avec Crépy-en-Valois.		
- Le réseau d'alimentation en eau potable ne dessert pas l'habitation située au PN37. Le règlement du PLU devra en tenir compte.		
- Le déploiement de la fibre optique est prévu pour 2019. Les fourreaux sont prêts rue Albert Callens.		
- Des travaux d'enfouissement des réseaux sont prévus sur une partie de la Rue René Delorme. La commune est en attente de subventions.		
- La réception des réseaux de téléphonie mobile est moyenne. Une antenne Orange est située à Ormoy-Villers. Une antenne Bouygues se trouve au niveau du chemin de fer.		
- Rouville fonctionne en SIVOS avec Duvy et Ormoy-Villers. Les classes de CE2, CM1 et CM2 sont sur Rouville, Duvy ne dispose plus de classes. La cantine et le périscolaire sont à Ormoy-Villers. Une classe a été fermée il y a deux ans depuis, les effectifs sont stables. Le maintien de l'école de Rouville constitue une priorité pour les élus.		
- Aucun Monument Historique n'est recensé sur la commune.		
- <u>Projets communaux et remarques à prendre en compte:</u> - Création d'aires de stationnement. - Terre argileuse au niveau de la zone AU: adapter le règlement en conséquence. - Aménagement d'un espace public au niveau de la zone AU et de la mare. - Anticiper un possible agrandissement du cimetière. - Aménager un cheminement pour les engins agricoles afin qu'ils contournent le village. - Réfléchir aux conséquences liées à la proximité de la coulée verte (afflux de véhicules en stationnement?)	Cabinet Gossart	pour mémoire
3. Divers		
-Le présent compte-rendu et le support de la réunion seront mis sur le site internet de la commune et dans le dossier consultable par les administrés.		
- Prochaine réunion: Jeudi 11 Octobre à 09h15. Ordre du jour: contexte territorial et données socio-démographiques.		